

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 24/03/2025

Date de la convocation:
18/03/2025
Date d'affichage:
18/03/2025

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 31

L'an 2025 et le 24 mars à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Fröschwiller sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Présents : ISEL Roger :

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, STURM Céline, Mme WEINLING HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation vote :

M HERRMANN Pierre représente WALTER Dany, HOCH Georges représente SCHMITT André.

Suppléants – sans délégation vote :

MM : JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME SCHALL Nathalie donne procuration à SIEDEL Dominique.

MM. CUNTZ Freddy donne procuration à ISEL Roger, KLEIN Mathias donne procuration à TRITSCHBERGER Hervé, MALL Philippe, SCHERTZ Christophe donne procuration à STURM Céline, SCHMITT André est représenté par HOCH Georges, WALTER Dany est représenté par HERRMANN Pierre.

Elus suppléants excusés :

MM : HEBTING Benoit, ROS Jean-Charles.

Elus absents :

Titulaires :

MMES CRONMULLER Martine, WALTER Clarisse.

MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants :

MME MESSER Caroline.

MM. M DEUTSCH Laurent, FISCHER Alain, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy.

Invités extérieurs excusés : MME Nathalie MARAJO, M. Victor VOGT

Secrétaire de séance PETER Guillaume

Réf : 011.2025
Vote : A l'unanimité
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

011.2025 : Délibération actant de la présentation du rapport d'activités 2024.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'édition papier du rapport d'activités de l'exercice 2024 de l'établissement, ainsi que la vidéo réalisée pour l'occasion et diffusée en séance,

Considérant les présentations faites en séances et les débats qui en ont suivi,

Vu l'avis du conseil des maires et du bureau exécutif,

Entendu l'exposé des vice-présidents,

Entendu l'exposé du président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2024 de la communauté de communes et ses annexes,**
- **De noter que les élus et agents de la communauté de communes se tiennent à disposition des communes pour toute précision ou intervention-présentation des activités et services de la communauté de communes en séance de conseil municipal,**
- **De noter que les rapports d'activités des autres partenaires (SDEA, SMICTOM, OTI AV, ...) sont régulièrement publiés sur le site internet de la communauté de communes, l'ensemble des rapports de 2024 n'étant pas encore disponibles, ces derniers faisant l'objet d'une information ou présentation ultérieure en conseil, dès disponibilité,**
- **De demander au président de communiquer ce rapport et ses annexes à l'ensemble des communes membres,**
- **De demander aux maires et aux conseillers communautaires de présenter ce rapport au sein de leur conseil municipal respectif et de demander aux conseillers municipaux de faire part au président de toute observation relative au rapport et à ses annexes dans des délais rapprochés, par délibération,**

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 25/03/2025

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
PETER Guillaume

Le président,
ISEL Roger